

# 2009 APPEL A PROPOSITIONS

## Point Focal Belge pour l'ITM Formation taxonomique et accès aux collections belges

### Introduction

La deuxième convention spécifique entre la Coopération belge au Développement (<http://www.dgdc.be>) et l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) couvre la période 2008-2012. Le but global de cet accord-cadre est de combattre la pauvreté dans les pays en voie de développement en établissant une capacité humaine adéquate et l'infrastructure nécessaire pour mener à bien le développement durable en tenant compte de la biodiversité et des services libres fournis par les écosystèmes.

L'activité 1 (dénommée T1) de l'accord-cadre a pour but principal la réduction de l'obstacle taxonomique par l'Initiative Taxonomique Mondiale (ITM) (cf. <http://www.cbd.int/gti/>) établie sous la Convention de l'ONU sur la Diversité Biologique. Le but global de l'ITM est de réduire les lacunes dans nos connaissances taxonomiques, de pourvoir au manque de taxonomistes et de conservateurs qualifiés, et de mettre en évidence l'impact que ces insuffisances ont sur notre capacité de comprendre, contrôler et préserver la biodiversité.

### Type de projets

L'activité T1-GTI-02 prévoit des financements pour des taxonomistes et parataxonomistes des pays en voie de développement (cf. infra pour la liste des pays éligibles) pour des visites d'étude en Belgique. Pour les taxonomistes débutants, ces visites d'étude impliquent une formation théorique, en fonction des besoins, d'une semaine à l'IRSNB, couplée à une formation pratique dans un centre belge d'expertise taxonomique (IRSNB ou tout autre établissement pratiquant la taxonomie). Pour les taxonomistes confirmés, pour qui une formation théorique n'est pas nécessaire, les visites d'étude nécessitent seulement l'accès aux collections basées en Belgique, à la littérature, à l'infrastructure et à l'expertise d'histoire naturelle.

Les projets qui fonctionnent avec du personnel des établissements avec lesquels l'IRSNB a déjà eu ou présente encore une collaboration sont encouragés (même si non financés par l'intermédiaire du Point focal belge pour l'Initiative Taxonomique Mondiale, dénommé ci-après PFN belge ITM).

Veuillez bien noter que cet appel à propositions ne finance pas :

- . les frais de voyage pour des congrès ou réunions scientifiques
- . de l'équipement
- . les frais de publication d'articles scientifiques (y compris des travaux taxonomiques). Ce type de demande peut éventuellement être examiné dans le cadre de notre programme 'Abc Taxa'

### Nombre de projets soutenus en 2009

De 2004 à 2008, six appels à propositions ont vu le dépôt de dossiers de 284 candidats venant de plus de 50 pays. Parmi ces candidats, 66 ont bénéficié d'une formation en Belgique dans le domaine de la taxonomie et/ou de la gestion de collections. La plupart des visites d'étude ont inclu une semaine de formation théorique fournie par le PFN belge ITM. La formation pratique a été fournie par l'IRSNB, mais également par le Musée Royal de l'Afrique Centrale, par le Jardin Botanique National de Belgique et par plusieurs universités belges. En moyenne, une visite d'étude est financée à concurrence de 2.500 à 3.000 EUR (en fonction de la longueur de la formation) et couvre tous les coûts de voyage, d'assurance et d'indemnités journalières.

Malheureusement, pour 2009, le financement sera limité à 30.000 EUR. En conséquence, seules 10 à 12 visites courtes pourront être financées. Le PFN belge ITM accordera sa préférence aux candidats qui ont besoin d'une visite de suivi en Belgique afin de finaliser leur projet taxonomique commencé lors d'un appel précédent. Malgré tout, quelques nouveaux candidats seront acceptés, à condition qu'ils viennent d'un établissement scientifique avec lequel le PFN belge ITM a un rapport privilégié.

Le financement par projet sera juste et équitable tout en prenant en considération, autant que faire se peut, les besoins exprimés par les candidats.

## **Éléments contenus dans une proposition**

Seuls des projets purement taxonomiques (par exemple une révision taxonomique) ou des projets qui visent à évaluer l'état de la biodiversité (par exemple l'inventaire et la surveillance de la biodiversité) pour lequel le candidat a besoin d'une formation, d'un accès aux collections belges, et / ou d'un accès aux expertises ou infrastructures belges seront pris en considération. Seuls les projets traitant de taxa existants seront retenus, avec une priorité pour des taxa zoologiques.

## **Pays partenaires privilégiés**

La Coopération Belge au Développement a choisi d'avoir des relations privilégiées avec 41 pays partenaires. Depuis 2008, seuls les candidats provenant de ces pays peuvent postuler à l'appel à propositions:

Afrique du Sud, Algérie, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Pérou, Philippines, R.D. du Congo, Rwanda, Salvador, Sénégal, Suriname, Tanzanie, Territoires palestiniens, Vietnam, Zambie, Zimbabwe.

## **Période d'exécution du projet**

Tous les projets devront être exécutés entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010.

## **Philosophie du projet**

Les propositions de projet doivent être écrites en montrant clairement comment ces projets seront liés à la réduction de la pauvreté dans le pays associé.

## **Critères d'éligibilité pour l'appel de 2009**

Avant de remplir le formulaire de demande ci-joint, assurez-vous que vous ou votre institut êtes éligibles pour cet appel. Les questions ci-dessous vous permettront d'en juger rapidement :

1. Est-ce que votre projet traite de taxonomie et/ou de la gestion de collections ?
2. Est-ce que votre projet traite de besoins taxonomiques prioritaires et/ou de lacunes principales dans la gestion de collections de votre pays ou de votre région ?
3. Est-ce que votre projet a pour but de renforcer la capacité taxonomique et l'expertise de conservateurs de votre pays ou de votre région ?
4. Etes-vous citoyen d'un pays en développement énoncé ci-dessus ?
5. Etes-vous, d'une manière ou d'une autre, lié à une institution scientifique avec laquelle le PFN belge ITM a une relation privilégiée ?

Si vous avez répondu positivement aux cinq questions ci-dessus, vous ou votre institution êtes éligibles pour recevoir un support financier de la Coopération belge au Développement.

## **Préparation de proposition et instructions de soumission**

Tous les candidats doivent soumettre un formulaire de candidature complet (en anglais ou en français), qui devra parvenir au tuteur belge de l'ITM. Le formulaire de candidature peut être téléchargé sous forme de fichier Word sur notre site web ([http://www.biodiv.be/cooperation/gti\\_coop](http://www.biodiv.be/cooperation/gti_coop)) ou peut être envoyé par courrier électronique aux parties concernées.

La soumission électronique à l'adresse email générale du PFN belge ITM ([cbd-gti@sciencesnaturelles.be](mailto:cbd-gti@sciencesnaturelles.be)) est fortement encouragée. Cependant, si la soumission électronique s'avère impossible, le projet peut être envoyé par courrier ordinaire à l'adresse d'affranchissement du PFN belge ITM indiquée sur le formulaire de demande.

Tout formulaire de candidature doit être complété avec un curriculum vitae (CV) récent.

Tous les candidats recevront un accusé de réception dès que le PFN belge ITM sera en possession de leur formulaire de candidature.

## **Chronologie indicative pour l'examen des propositions et l'exécution des projets**

30 janvier 2009	Distribution de l'appel à propositions
15 mars 2009	Date limite pour soumettre les formulaires de candidature
16 - 30 mars 2009	Examen des propositions
31 mars 2009	Notification à tous les candidats de l'acceptation ou non de leur projet
1 <sup>er</sup> avril 2009 - 31 mars 2010	Exécution des projets

A la fin de chaque projet le candidat doit remplir un rapport court. Le formulaire standard peut être téléchargé à partir de notre site web ([http://www.biodiv.be/cooperation/gti\\_coop](http://www.biodiv.be/cooperation/gti_coop)).

## **Principes d'éligibilité des projets**

Les projets retenus soutiendront les objectifs combinés de la DGDC et de l'ITM en démontrant un engagement clair pour l'augmentation de la capacité humaine et institutionnelle taxonomique et/ou de la gestion des collections. L'examen favorable des dossiers dépendra de la qualité du projet, de la qualité du candidat (jugée sur son CV), de l'éligibilité du candidat ainsi que de l'expertise, des collections et des infrastructures disponibles à l'IRSNB et en Belgique.

## **Principes d'exécution des projets**

Le PFN belge ITM, par l'intermédiaire de courriers électroniques, décidera avec le candidat de la période, de la durée et d'autres modalités pratiques de sa visite.

Le PFN belge ITM couvrira tous les coûts de transport (national et international), de logement, d'assurance et d'indemnités journalières (35€/jour) liés à la visite prévue. Le candidat retenu sera également aidé en vue de l'obtention d'un visa et d'autres procédures administratives liées à sa visite.

## **Contact et informations complémentaires**

Drs Yves Samyn & Marie-Lucie Susini  
Point focal Belge pour l'Initiative Taxonomique Mondiale  
Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique  
Rue Vautier 29  
B-1000 Bruxelles  
Belgique  
Tel.: +32 2 627 41 24 (Y. Samyn) ou +32 2 627 45 90 (M.L. Susini)  
Fax: +32 2 627 41 41  
Email: [cbd-gti@naturalsciences.be](mailto:cbd-gti@naturalsciences.be)



Belgian National Focal Point to the  
Global Taxonomy Initiative